



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Syrie

Question écrite n° 91292

Texte de la question

M. Gilbert Collard interroge M. le ministre de l'intérieur sur son attitude vis-à-vis du gouvernement légal syrien. En effet, ce dernier aurait proposé au Gouvernement français une liste des djihadistes connus des services syriens et susceptibles de sévir sur le territoire français. Il souhaiterait savoir si cette information est exacte, et dans l'affirmative, pourquoi le ministère français de l'intérieur a refusé des informations susceptibles de sauver la vie de nombre de nos concitoyens.

Texte de la réponse

La DGSI, en collaboration avec ses partenaires nationaux et étrangers, procède à des investigations sur les filières de recrutement et d'acheminement de volontaires en Syrie et en Irak, aux fins de recensement et d'évaluation de leur dangerosité. Les techniques et opérations mises en œuvre pour ce faire doivent évidemment rester entourées d'une grande discrétion. Ce travail d'identification fait objet d'une permanente actualisation. A la date du 6 mai 2016, 1908 individus, français ou résidents en France, étaient ainsi recensés par la DGSI et formellement identifiés au titre de leur implication dans le jihad en Syrie et en Irak. 645 d'entre eux sont présents sur la zone de conflit, parmi lesquels sont recensés 20 mineurs combattants et 245 femmes. La cartographie et le suivi de ces individus reposent sur le travail d'investigation mené en propre par la DGSI, en aucune manière sur de prétendues listes de jihadistes français que les services syriens auraient proposées à la DGSI.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Collard](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91292

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 novembre 2015](#), page 8434

Réponse publiée au JO le : [28 juin 2016](#), page 6034